

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 2145

**Artikel:** Invitation à l'éthique de la migration : l'étrange salle d'attente : une expérience de pensée philosophique inspirée de John Rawls  
**Autor:** Rochel, Johan  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023505>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*financièrement indépendante, composée de chercheurs et enseignants dans les facultés des sciences économiques et sociales des Hautes Ecoles*

*suisses.*

*Deux documents complémentaires concernant ce dossier peuvent être consultés sur [contrepoint](#).*

*Recherche: Thomas Kesselring.  
Rédaction: Thomas Kesselring & Peter Ulrich. Traduction française: DP.*

## Invitation à l'éthique de la migration: l'étrange salle d'attente

Une expérience de pensée philosophique inspirée de John Rawls

*Johan Rochel - 07 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30547>*

Imaginez que chacun d'entre nous, avant sa naissance, se retrouve dans une sorte de salle d'attente. Cette salle est remplie de petits êtres humains qui vont entamer leur parcours terrestre. Ils sont physiquement à l'état de futurs nouveau-nés, mais possèdent déjà la pleine maîtrise de leur cerveau d'adulte et de leur capacité d'expression.

Spécificité de cette salle d'attente, nous ignorons les contours de notre vie terrestre à venir. Nous n'avons ainsi aucune information sur le pays, le passeport, le type de famille ou même les talents et compétences que nous recevrons. L'imagination de chacun pourra donner forme à cette salle d'attente d'un genre troublant. Chez moi, elle ressemble au sas d'un avion avant un saut en parachute: la porte s'ouvre, et nous sautons dans l'inconnu (ou tombons, c'est selon). Sans savoir quelle région survole l'avion, sans connaître la qualité du parachute et l'accueil que nous réserveront les habitants.

Cette salle d'attente nous offre de parfaites conditions-cadres pour poser le défi éthique de la politique migratoire: à quoi ressembleraient des règles idéales pour organiser la migration à l'échelle du monde?

Cette expérience de pensée proposée par le philosophe canadien [Joseph Carens](#), s'inspirant lui-même du philosophe [John Rawls](#) et de sa «*position originelle*», a le mérite de nous forcer à nous interroger sur une réalité que nous estimons souvent «*normale*» et «*naturelle*». Les prérogatives «*souveraines*» de l'Etat en matière de migration et les contraintes placées sur la mobilité internationale des individus sont fortement imprégnées de cette idée de normalité. Il semble être dans l'ordre des choses que la migration soit *a priori* prohibée, et seulement dans certains cas autorisée.

L'expérience de Carens repose sur l'importance de l'idéal d'égalité. Les futurs nouveau-

nés sont placés dans une situation d'égalité radicale. Mais l'expérience ne se contente pas de rappeler que l'égalité morale est un présupposé fondamental de la légitimité politique. Le génie des expériences proposées par Rawls et Carens consiste à donner force d'obligation à cette égalité grâce au mécanisme de «*voile d'ignorance*».

Sans information sur sa situation personnelle et son futur, chacun n'a d'autre choix que de se considérer comme égal aux autres. Nous n'abordons pas la question de la mobilité comme des Suisses ou des Européens, mais comme des Nigérians, des Chinois, ou des Péruviens *en puissance*. Nous faisons l'expérience d'une transcendance politique, attirés loin de nos réflexes habituels par le champ gravitationnel de l'idéal d'égalité.

Une première conclusion s'impose rapidement: le système actuel n'est pas satisfaisant. Le lieu de

naissance et la couleur du passeport déterminent largement la qualité de vie - en bien, comme en mal. Donnez-vous la peine de bien naître et vous serez heureux. Pour les autres, vous serez enfermés dans une malédiction économique, socioculturelle, mais surtout géographique. Sans savoir dans quel pays ils viendront au monde, la majorité des nouveau-nés estime ce système beaucoup trop risqué: ils ne sont pas prêts à jouer leur vie à la roulette russe de la migration.

Outre le constat d'un système injuste bloquant les gens dans une situation souvent inacceptable, l'expérience de la salle d'attente nous conduit à revoir l'importance donnée à la liberté de migrer. De manière générale, cette liberté permettrait d'échapper à la malédiction d'une mauvaise naissance et donnerait à chacun un instrument important afin de réaliser ses objectifs de vie. En d'autres mots, placés dans la situation des nouveau-nés, nous serions rassurés de pouvoir user de cette liberté une fois arrivés sur terre. C'est particulièrement vrai pour les personnes fuyant une persécution ou un danger. Leur liberté et leurs droits les plus fondamentaux sont directement menacés et la migration représente souvent la dernière chance pour sauver leur peau. A ce titre, en redessinant le système de migration internationale, une place prépondérante doit être réservée à une voie d'urgence capable d'apporter une réponse

efficace et circonstanciée aux menaces les plus aiguës.

Mais même pour ceux qui ne fuient pas une menace immédiate, la liberté de migrer reste un instrument essentiel d'émancipation et de réalisation des objectifs de vie. En permettant d'aller mettre ses compétences au service du plus offrant, de rejoindre les êtres aimés et de vivre dans un environnement culturel spécifique, cette liberté de migrer est un élément essentiel de notre capacité à mener la vie que nous souhaitons. Imaginons que notre existence soit limitée à une seule région de notre pays (un canton), ne serions-nous pas une sorte de prisonnier, sans aucun droit d'aller chercher du travail ou de vivre en famille par-delà ces frontières régionales? Quelle est la spécificité qui justifie que les frontières *nationales* soient traitées si différemment?

L'expérience de la salle d'attente nous permet d'esquisser une réponse. Une fois devenus adultes, les nouveau-nés seront eux aussi les citoyens des différents pays. Ils savent qu'un système qui conduirait à l'effondrement des structures de solidarité nationales ou régionales ne peut être souhaitable. Le défi apparaît donc dans la conciliation de ces deux facettes de la liberté, celle de choisir librement sa vie (et donc de migrer) et celle de décider collectivement du futur d'une communauté politique.

La réponse passe par un effort de cohérence. Tous les

individus qui participent au projet de société (les citoyens et les résidents) devraient avoir un droit de co-décider des grandes orientations politiques de leur communauté. Cette liberté n'est pas sans limites, car elle ne peut se concevoir que dans le contexte des libertés de tous les autres et d'un présupposé d'égalité. Notre engagement pour notre liberté comprend donc nécessairement un engagement pour la liberté des autres.

Les citoyens attachés à l'idée de liberté doivent développer une culture de la justification. Concrètement, toute limitation des libertés, notamment une interdiction de migrer, devrait être justifiable et justifiée. La situation initiale décrite plus haut s'inverse donc: par défaut, la migration devrait être autorisée. Elle pourrait être interdite si des intérêts légitimes le justifient. La communauté politique de destination devra ainsi être à même de démontrer qu'un migrant potentiel représente un danger ou une menace pour les intérêts légitimes du pays.

Ce critère des «intérêts légitimes» offre au débat public une structure bienvenue. Un effondrement des systèmes de solidarité ou un chômage endémique pourrait passer ce critère de légitimité. Le simple ressentiment ou la peur d'une société en changement ne fonde pas une base suffisamment solide pour limiter la liberté d'autrui.

Cette culture de la justification répond de la logique de la

société libre. Sur ce point, la migration est peut-être la meilleure question pour préfigurer les défis éthiques du monde à venir. Elle est à l'avant-poste de la prise de conscience du fait que tous les individus qui peuplent la planète sont des êtres moralement pertinents pour notre prise de décision. Le défi

politique consiste à concrétiser la meilleure façon de les prendre en compte.

L'immigration donne un visage et une réalité tangible à cette éthique globale. A nous de reconnaître ces visages comme des porteurs de libertés et d'avancer vers une politique

migratoire plus cohérente, plus juste et source d'une plus grande prospérité pour nous toutes et tous.

*Johan Rochel est l'auteur de la première introduction francophone à l'éthique de l'immigration, Repenser l'immigration: une boussole éthique.*

## Expresso

### A Fribourg, plus de riches et plus de pauvres

Les statistiques fiscales du canton de Fribourg pour [2014](#) viennent de paraître. En une année, le nombre des millionnaires a passé de 4'045 à 4'398, en augmentation de 8,7%. Une forte augmentation qui concerne également les revenus en dessous de 50'000 francs par an: un peu plus de 10%. En chiffres absolus, de 85'345 à 93'992 contribuables. L'augmentation est plus modeste pour les revenus entre 50 et 100'000 francs: de 51'207 à 53'025 contribuables soit +3,5%. Entre 100'000 et un million de francs, la croissance se monte à 4,5%, de 13'178 à 13'773 contribuables. | *Charlotte Robert - 11.12.2016*